

«Les parents ont un rôle à jouer»

Environ 10% des élèves sont touchés par le harcèlement-intimidation entre pairs. Jennifer Dayer (-Lugon), cheffe de projet en matière de prévention dans les écoles vaudoises, décrypte le phénomène et partage quelques conseils pour aider les victimes, les témoins et les parents.

INTERVIEW AUDE CHEVILLAT

Le harcèlement scolaire est la hantise de tous les parents. Comment savoir si son enfant est victime, témoin ou harceleur? Que faire si ce dernier est touché? La spécialiste Jennifer Dayer (-Lugon) apporte son éclairage sur ce phénomène qui pose problème jusque dans sa dénomination. Auparavant enseignante, cette employée de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire du canton de Vaud connaît bien son sujet. En plus d'avoir été confrontée à la réalité du terrain, elle avait pratiqué et coordonné la méthode de la préoccupation partagée (MPP), un outil visant à casser la dynamique de groupe.

L'expression «harcèlement scolaire» est un peu une catégorie fourre-tout...

Tout à fait! Comme vous le soulignez, on ne sait pas de quoi il s'agit. Est-ce que c'est des violences de la part des adultes, de la direction des écoles, des élèves? Et envers qui? Cette expression manque à la fois de clarté et de précision. Il arrive par exemple de la confondre avec le harcèlement sexuel. Corollaire: la prise en charge ne sera pas adaptée, puisqu'elle ne sera pas la même selon la forme de harcèlement. Pour éviter ce type de problèmes, nous employons et préconisons l'expression «harcèlement-intimidation entre élèves».

Et que met-on exactement derrière ces mots?

Le harcèlement-intimidation entre élèves désigne des actes répétés de violences qui s'inscrivent dans la durée et qui sont le produit de l'effet de groupe. Et c'est cet effet de groupe qui va créer un déséquilibre de force faisant que l'élève est dans l'incapacité de se défendre. Concrètement, cela peut se traduire par des moqueries, des insultes, des humiliations, des contraintes, des menaces, des rejets, de l'isolement, jusqu'aux violences physiques. À noter qu'il n'y a pas besoin d'avoir un cumul: un seul de ces actes suffit s'il est répété dans le temps.

Avez-vous des données chiffrées sur le phénomène?

Depuis le début des années 2000, des enquêtes sont réalisées de manière régulière sur cette thématique. Dans le canton de Vaud, elles sont menées par Unisanté et montrent qu'environ 10% des élèves de 15 ans sont touchés par ces phénomènes au moins une fois par semaine durant l'année.

Et pour ce qui est du cyberharcèlement?

Environ 3-4% des élèves sont touchés par les formes cyber. Les caractéristiques sont les mêmes que pour le → **Page 72**



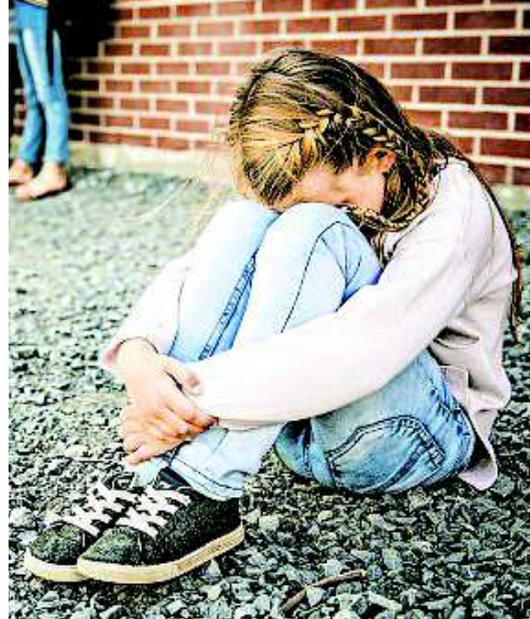
Les phénomènes de harcèlement-intimidation se caractérisent principalement par l'effet de groupe.



JENNIFER DAYER (-LUGON)

Cheffe de projet en matière de prévention dans les écoles vaudoises





Pour gérer les situations de harcèlement-intimidation entre élèves, beaucoup d'établissements scolaires recourent à la méthode de la préoccupation partagée (MPP).

→ harcèlement-intimidation entre élèves. En revanche, le phénomène est amplifié par les nouvelles technologies: il n'y a plus de limite spatiale, ni temporelle. Dans les faits, ça peut être 24 h sur 24, 7 jours sur 7, jusque dans la chambre à coucher si l'outil est connecté. Cela démultiplie la diffusion des rumeurs, moqueries ou insultes. Par contre, dans le cyberharcèlement, il est plus facile de bloquer les contacts ou d'obtenir des preuves, en faisant des captures d'écran. Il est encore intéressant de relever un résultat des enquêtes: les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves commencent souvent en présentiel et se poursuivent sur les réseaux sociaux. Et pas l'inverse!

Que fait le canton de Vaud pour lutter contre le harcèlement-intimidation entre élèves?

Depuis 2015, nous déployons un dispositif constitué de différentes actions, articulant prévention et prise en charge. Parmi celles-ci figure la méthode de la préoccupation partagée (MPP), qui vise

à casser les dynamiques de groupe. En parallèle à l'accompagnement de l'élève-cible, des entretiens individuels sont menés avec tous les élèves impliqués, y compris celles et ceux qui sont témoins. À relever encore que nous promouvons la nécessaire intervention des adultes lorsque les violences se déroulent sous leurs yeux.

Et le bilan de la MPP est-il bon?

Vraiment positif! Tant du point de vue des élèves, des parents et des écoles... Selon la dernière évaluation, 88% des situations traitées avec cette méthode se sont améliorées. Et 98% des écoles se disent satisfaites de la MPP.

Les autres cantons romands utilisent-ils également cette méthode?

Oui, ces cantons sont regroupés dans la plateforme romande MPP qui leur permet de travailler ensemble, de créer des synergies, de partager des expériences... En parallèle, je peux relever qu'un CAS (Certificate of Advanced Studies) en pré-

vention des phénomènes de harcèlement-intimidation entre pairs a été mis sur pied depuis 2021 à Lausanne. Cette formation postgrade donne les outils aux professionnels afin de pouvoir mieux prévenir et intervenir face à ces situations complexes.

En plus de la MPP, quelles actions sont déployées?

Nous formons des professionnels, nous soutenons les directions d'école, nous répondons à toute sollicitation sur la question. Pour parvenir à nos objectifs, nous travaillons avec plusieurs prestataires, dont la police. Celle-ci organise par exemple une intervention par année dans chaque classe de 8^e. Les agents sensibilisent les élèves à diverses thématiques, comme celle des comportements sur les réseaux sociaux.

Avez-vous des conseils pour les élèves harcelés?

Tout d'abord, il est important que ces derniers comprennent qu'ils ne sont pas coupables et qu'il n'y a pas de honte à

avoir. Le problème ce n'est pas eux, mais les violences! Je les invite à en parler à un adulte de leur école ou à une personne de confiance, dont les parents. En cas de besoin, les élèves peuvent appeler le 147 (aide pour les jeunes) et le 117 (police) pour les situations d'urgence. Pour partager leur vécu ou poser des questions, il est possible d'aller sur les plateformes [ciao.ch](https://www.ciao.ch) (11-20 ans) et [ontecoute.ch](https://www.ontecoute.ch) (18-25 ans).

Et que peuvent faire les enfants témoins?

Ne pas participer à l'intimidation et ne pas se laisser influencer quand un camarade en est la cible. Si c'est possible sur le moment, intervenir et signifier son désaccord. Sinon, par après, on peut aller

vers la personne ciblée et lui montrer son soutien. Par exemple, en disant: «Désolée, je n'ai pas su quoi faire... En tout cas, je ne trouve pas cool ce qu'il s'est passé.»

Et pour ce qui est des parents?

Il est toujours utile de rappeler à son enfant les règles de respect à l'école et en société. De manière générale et dès les premiers signes de harcèlement-intimidation, je les encourage à parler ensemble. Que leur enfant soit la cible, l'auteur ou le témoin, les parents ont un rôle important à jouer, notamment en termes de dialogue. Les situations peuvent difficilement se résoudre seules. C'est pourquoi il est nécessaire de communiquer avec l'école. Une analyse de la situation et une prise en charge seront par exemple

proposées. En revanche, il faut éviter de prendre contact avec les victimes, les auteurs, les témoins et leurs parents pour défendre ou accuser. Cela pourrait être contre-productif. En conclusion, il est important que tout le monde tire à la même corde afin que les élèves puissent se déployer et apprendre sereinement à l'école. ●

Pour en savoir plus sur la thématique «Harcèlement-intimidation et violences entre élèves», rendez-vous sur le site officiel de l'État de Vaud en scannant ce code QR:



PUBLICITÉ

Découvrir la Suisse à moitié prix devient encore plus avantageux.

Offre exclusive: bon à utiliser jusqu'au 31 octobre 2023 pour voyager dans toute la Suisse pendant un an avec le demi-tarif à prix réduit.

ABONNEMENT DEMI-TARIF
VOUS ÉCONOMISEZ CHF

25.-

BON
CHF

25.-
DE RÉDUCTION

25 francs de réduction sur l'abonnement demi-tarif.

Si vous achetez un nouvel abonnement, vous ne paierez que 160 francs au lieu de 185 (demi-tarif Adulte) ou 95 francs au lieu de 120 (demi-tarif Jeune).

Utilisez ce bon entre le 5 septembre et le 31 octobre 2023 auprès d'un point de vente desservi des transports publics. Le premier jour de validité de l'abonnement demi-tarif peut être choisi librement dans ce laps de temps. L'abonnement est ensuite valable un an. À cet effet, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité (format numérique accepté sur votre smartphone) ou de votre SwissPass. Le bon n'est pas cumulable et ne peut pas être converti en espèces. L'offre est réservée aux nouvelles clientes et aux nouveaux clients. L'abonnement demi-tarif Jeune s'adresse aux jeunes à partir de 16 ans et jusqu'à la veille de leur 25^e anniversaire.

Pay-Serie 0223 0000 0712

